

COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ?

Le commissaire-enquêteur conduit en toute indépendance les enquêtes publiques dans des domaines variés (projets d'aménagement, révision des documents d'urbanisme, installations classées pour la protection de l'environnement...).

Le commissaire-enquêteur est choisi parmi les personnes qui manifestent un sens de l'intérêt général, un intérêt pour les préoccupations d'environnement et témoignent de la capacité d'accomplir leur mission avec objectivité, impartialité et diligence (Article R 123-41 du code de l'environnement).

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Article D 123-40 du code de l'environnement

Vous avez votre **résidence principale dans le département de la Loire-Atlantique** (ou votre résidence administrative si vous êtes un fonctionnaire ou un agent public en activité) et vous souhaitez présenter votre candidature à la fonction de commissaire enquêteur.

A cet effet, il vous appartient d'adresser à la préfète de la Loire-Atlantique :

- une **lettre de motivation**
- une **photocopie d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité recto-verso, passeport)
- une **fiche de renseignements**
- un **curriculum vitae (CV)**, avec indication de :
 - vos titres ou diplômes
 - vos éventuels travaux scientifiques, techniques et professionnels
 - vos différentes activités exercées ou fonctions occupées dans un cadre professionnel ou associatif.

Votre demande doit être accompagnée de toutes précisions utiles et de l'indication sur votre **disponibilité** et, éventuellement, sur les **moyens matériels dont vous disposez**, notamment le véhicule et les moyens bureautiques et informatiques.

Votre demande d'inscription sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur (avec l'ensemble des documents énumérés ci-dessus) devra parvenir, **par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 1^{er} septembre** de l'année en cours à l'adresse suivante :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Secrétariat de la commission départementale

chargée d'établir la liste d'aptitude à la fonction de commissaire enquêteurs

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

6, Quai Ceineray – BP 33515

44035 – NANTES CEDEX 1

Vous serez auditionné(e) durant le dernier trimestre de l'année par la commission départementale chargée d'arrêter la liste d'aptitude à la fonction de commissaire enquêteur présidée par le président du tribunal administratif de Nantes.

La commission se fonde, pour l'établissement de la liste, sur la compétence et l'expérience des candidats.

Après délibération, elle établit la liste des personnes retenues pour figurer sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. Ses décisions sont notifiées à chacun des postulants.

La liste des commissaires enquêteurs est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.